

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
15 JUILLET 2020**

**2020-51 ÉLECTION DU PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 0

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Henri BLANC, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (pouvoir à Gérard VERNAY)

Morgan LE LANN (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Joëlle CAMPERS (pouvoir à Lionel ARPIN)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Françoise BESNARD

2020-51 ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTOISE

Suite au renouvellement général des Conseils Municipaux ;

Suite l'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment son article 35 ;

VU l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président et les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président et les Vice-Présidents sont élus pour la même durée que le Conseil communautaire. Aussi, le Doyen d'âge fait appel aux candidatures et demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir procéder au vote à bulletin secret, à l'élection du Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

VU l'article L.5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du nouveau président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/172, en date du 22 décembre 2016, portant fusion des communes et approuvant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise avec les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 prenant effet au 1er janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral, du 24 octobre 2019 constant la répartition des 27 sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise à compter du renouvellement général des conseillers municipaux 2020 ;

Considérant les scrutins municipaux en date des 15 mars 2020 et du 28 juin 2020 pour les communes membres de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) ;

En conséquence et en sa qualité de doyen d'âge, Monsieur Paul PELLECUER sollicite les candidatures.

Se déclarent candidat à la Présidence de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise :

- Monsieur Yannick AMET
- Monsieur Laurent CHELLE

Sous la responsabilité de Monsieur Paul PELLECUER (doyen d'âge), il est procédé à l'élection du Président, par vote à bulletin secret, en application des articles L2121-17 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).



Résultat du scrutin du premier tour :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

ont obtenus :

- Monsieur Yannick AMET: 16 voix
- Monsieur Laurent CHELLE: 9 voix
- Bulletins blancs : 2

Monsieur Yannick AMET recueille la majorité absolue au 1^{er} tour du scrutin avec 16 voix.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

Monsieur Yannick AMET est proclamé Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **COMPTABILISE** 16 suffrages exprimés pour Monsieur Yannick AMET, 9 suffrages exprimés pour Monsieur Laurent CHELLE et 2 bulletins blancs ;
- **PROCLAME** Monsieur Yannick AMET, Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise pour le mandat électoral 2020-2026 ;
- **DÉCLARE** l'installation de Monsieur Yannick AMET, Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise pour le mandat électoral 2020-2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur Yannick AMET, Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

